

Des parents portent plainte pour des faits de harcèlement à l'école de Landepéreuse

Le petit Maurice (*), 9 ans, élève de CM1, ne va plus à l'école La clé des champs, à Landepéreuse. Ses parents, ayant obtenu le 16 mars dernier un certificat de radiation, l'ont inscrit dans une autre école dans la région de Bernay. Maurice s'est plaint d'avoir été pendant au moins deux ans victime de harcèlement à l'école de Landepéreuse. Ses parents ont porté plainte à la gendarmerie de Bernay le 11 mars, où l'enfant a été entendu hors la présence des parents.

Violence et humiliation

Maurice aime bien l'école ou du moins l'aimait bien, jusqu'à faire lui-même la demande d'en changer. Il est un peu frêle et c'est, selon ses parents, un gentil garçon. Il fréquentait l'école de Landepéreuse, depuis la maternelle. Mais depuis deux ans, selon lui, Maurice était victime de harcèlement. Il s'agirait de harcèlement de type « en meute ». Trois « **copains** » lui en ont fait voir de toutes les couleurs.

Selon les déclarations faites aux enseignants puis aux gendarmes, Maurice se faisait traiter de « **nul** ». Il subissait des humiliations, notamment quand il allait aux toilettes. Il se faisait frapper, notamment dans le ventre et les parties intimes. « **L'un me pousse et me frappe. Un autre, "quand on lui dit 'Va le taper', il vient me taper. " Il me tape, il m'insulte, il me force à faire des choses que je n'ai pas envie de faire** », a déclaré Maurice aux gendarmes. Maurice a aussi été menacé de mort. « **Si tu vas voir la maîtresse, je te tue** », lui aurait dit un des agresseurs. Sur les coups dont Maurice a été victime, un médecin a prescrit une fois trois jours d'ITT au jeune garçon, suite à une tentative d'étranglement.

La ou les maîtresses ont pourtant été averties. Plusieurs fois depuis deux ans et à un rythme allant crescendo depuis la rentrée de septembre 2022. « **Cette année scolaire, on s'est plaint au moins dix fois aux enseignants** », indiquent les parents de Maurice, preuves à l'appui. Des preuves écrites, parents et enseignants ayant beaucoup échangé via le cahier de correspondance. « **Ils minimisent toujours** », leur reprochent les parents de Maurice. « **C'est des gamins, ce sont des chamailleries, nous ré-**

pondent-ils. **Quand ils ne nous disent pas que notre fils l'a cherché...** » Effectivement, c'est parfois écrit...

On leur dit que « ce sont des chamailleries »

Le ton est monté, parfois. Les parents de Maurice le reconnaissent, espérant peut-être ainsi être mieux entendus. Ce ne fut pas le cas. Au contraire, les enseignants leur ont beaucoup reproché le ton employé. Le père de Maurice reconnaît par exemple avoir « **remonté les bretelles** » de l'un des agresseurs de son fils, plusieurs fois, devant l'école. « **Un jour, cela m'a été reproché par une maîtresse, qui m'a dit que je n'avais pas à parler comme ça à un enfant** », se souvient-il. Et l'enseignante d'utiliser de nouveau le mot « **chamailleries...** »

Les punitions étant très réglementées à l'école, ce n'est pas la voie qu'ont choisie les enseignantes de Landepéreuse pour tenter de résoudre les conflits entre les enfants. La seule « **solution** » imaginée semble-t-il, fut de demander à Maurice de ne plus parler à ses agresseurs, ne plus les fréquenter. Maurice ne pouvant s'y résigner, c'est alors qu'on lui reprocha de « **chercher** » ses agresseurs.

Un certificat de radiation

Mais un moment, ce ne fut plus tenable. Les parents de Maurice ont demandé à la directrice de l'école de Landepéreuse un certificat de radiation, document obligatoire pour s'inscrire dans un autre établissement. Ils l'ont fait le 15 mars 2023. Pourquoi ne l'ont-ils pas demandé avant ? « **On espérait toujours que cela allait s'arranger, on a longtemps fait confiance aux maîtresses** », répondent les parents. Dès le lendemain, le 16 mars 2023, ils l'ont obtenu. C'était cinq jours après le dépôt de plainte à la gendarmerie de Bernay. Un endroit où, contrairement à l'école, les parents de Maurice ont eu le sentiment d'être écoutés.

Les gendarmes ont écouté les parents puis ont auditionné l'enfant. Des suites pourraient être données à cette affaire, le harcèlement scolaire étant puni par la loi.

Serge VelainL'Eveil normand